

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE
à NATURA2000**

**Valant également
EVALUATION des INCIDENCES du PROJET**



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2012-167-0013 du 15 juin 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui présentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.10 : « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (coordonnées en p.10). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.10) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **GF de Balgueries**.....

.....

Commune et département : **ROYAT 63130**.....

Adresse : **16 ter boulevard de la Taillerie**.....

Téléphone : **04 73 37 81 08**..... Fax :

Email : **sylvestre.coudert@cabinet-coudert.com**

Type de projet : **Création de 350 ml de route forestière et équipements annexes**.....

1 – Description du projet

1.a. Nature du projet

- Création de voie forestière permettant le passage de camions grumiers**
- Création de voie défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux
- Création de place de dépôt de bois nécessitant une stabilisation du sol
- Premiers boisements au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 2 ha
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels ferroviaires non circulés, hors entretien courant
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2012-167-0013 du 15 juin 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Conseil pratique : *utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.10 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.*

Cartes : [Présentes en annexe à ce document](#)

Situation du projet :

Nom de la commune : **ROQUIAGUE**..... Code postal : **64130**

Lieu-dit :

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants :

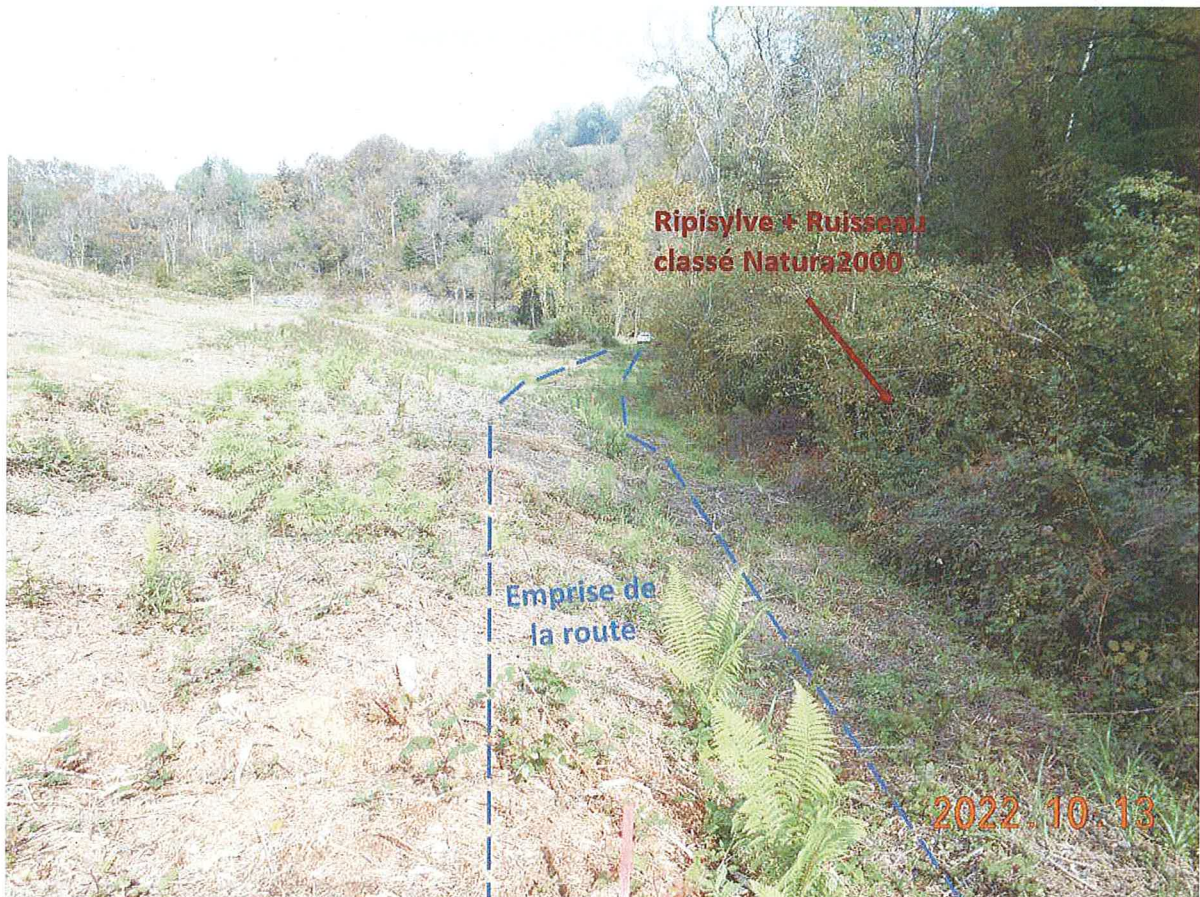
n° : **FR7200791** – Nom : **Le Gave d'Oloron (cours d'eau) et marais de Labastide-Villefranche**

n° : FR..... – Nom :

n° : FR..... – Nom :

1.c. Description du projet (Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)

Le projet consiste en la création d'une route forestière de 350m de long. Cette route aura une emprise de 5 m comportant une bande de roulement empierrée de 4 m. Une place de retournement ainsi que deux places de dépôts sont également prévues dans le projet. L'emprise de la route longe un bras du Gave d'Oloron classé en Natura 2000 et suit en partie un ancien chemin. Elle est localisée sur une zone d'ancienne plantation qui a été coupée à blanc et broyée.



Expliquer les raisons qui motivent le projet

Ce projet a pour objectif d'améliorer la desserte du massif forestier. Cette route permettra de desservir une surface forestière de 30 ha et d'en exploiter les bois, source de revenus pour le propriétaire.

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : 1750 m² (permanente)
.....m² (temporaire)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m ² | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m ² | <input type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Longueur (si linéaire) : 350 ml

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Ce projet de route forestière sera réalisé sur la période 2022-2023 dès que l'accord de lancement de projet sera donné par la DDTM. Le chantier pourra s'étaler sur une période d'un mois, en fonction des conditions météo : les travaux se dérouleront en journée et seulement s'il ne pleut pas.

Mode opératoire des travaux :

La piste sera ouverte à la pelle mécanique en déblais / remblais.

2 – Description de la zone d’implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

- Aucune
- Chasse Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture Pâturage / fauche Sylviculture
- Décharge sauvage
- Constructions ou campings, zone non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....
.....

2.b. Milieux naturels et espèces


A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ?
L'emprise du projet de création de route forestière est localisée en bas de pente sur une zone de coupe rase de plantation. Les rémanents de coupe ayant été broyés, il s'agit d'un milieu très pauvre du point de vue écologique.

Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 ou les diagnostics écologiques, s'ils sont terminés, peuvent vous apporter des informations (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Prairie		
	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	Autre : Ancienne coupe rase et ancien chemin	X	
			
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	Autre :		
Milieux rocheux	Grotte / cavité		
	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	Autre :		
Zones humides	fossé		
	cours d'eau		
	étang		
	tourbière		
	gravière		
	prairie humide		
	mare / mouillère		

	Autre :		
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs		
	Grottes		
	Replats boueux ou sableux		
	Autre :		
Autre type de milieu		
		

Les espèces faune et flore :

GROUPES D'ESPECES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Cistude		
	Lézard des Pyrénées		
Crustacés			
Insectes			
Mammifères	Vison		
	Loutre		
	Chauves-souris (*)		
	Desman		
	Ours		
	Autre		
	Chevreaux	X	
Sangliers	X		
Oiseaux			
Poissons			
Plantes patrimoniales			

(*) pour les chauves-souris, précisez si du bâti (bâtiments ou ouvrages) peut être utilisé par ces espèces

Aucune espèce de faune ou de flore particulière n'a été recensée sur la zone du projet, hormis la présence d'indices témoignant le passage de gibiers.

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

- Site « Oiseaux »
- Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces animales ou végétales ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

Le projet de création de route forestière se situe à proximité immédiate d'un bras du Gave d'Oloron, en bordure du périmètre de zonage Natura2000. Le bord des 5m d'emprise de la route se situera au plus près à 3 m du bord du ruisseau, au départ du projet. La route s'éloigne ensuite progressivement du ruisseau. L'emprise de la route ne déborde pas sur la ripisylve présente aux abords du ruisseau : cette dernière est préservée (cf photo précédente). Le projet ne concerne que la zone post coupe rase. Les cinq habitats du zonage Natura2000 FR7200791 ne sont donc pas présents dans la zone de réalisation du projet.

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol
- Prélèvements d'eau
- Rejets dans le milieu aquatique
- Modification du régime des eaux (ex : drainage,...)
- Risque d'entraînement de matière terrigène dans les cours d'eau
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles (ex : risque d'écoulement d'hydrocarbures pendant les travaux...)
- Bruits
- Autres types de pollution :

Commentaires :

La période de réalisation du projet peut s'étendre sur une période d'un mois, en fonction des conditions météo. Le principal effet du projet sur l'environnement est la circulation d'engins. Cette dernière est limitée à l'emprise de la route. L'accès au chantier se fait aisément via la départementale 24 et ne nécessite pas d'aménagement supplémentaire.

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c) ? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles ?
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

Bien que le projet en lui-même ne concerne pas d'habitat appartenant au zonage Natura2000, sa proximité immédiate avec le cours d'eau nécessite de prendre certaines précautions lors de sa réalisation. Une attention particulière est portée au respect du cours d'eau et de sa ripisylve. Tout d'abord, nous avons veillé à positionner l'emprise de la route de manière à ne pas empiéter sur la ripisylve présente aux abords du cours d'eau. Au plus près, le bord extrême de l'emprise de la route sera positionné à 3m du bord du cours d'eau, soit de l'autre côté de la ripisylve. Cette dernière restera donc intacte et sera préservée avec attention. Le relief étant plat sur la zone du projet, le remblais/déblais nécessaire à la création de la route ne risque pas d'engendrer de dépôt de matériaux dans le cours d'eau. De plus, ce dernier ne sera jamais franchi par les engins d'exploitation. Les habitats qui seront détruits ne concernent que la zone d'ancienne coupe rase qui a été broyée. Aucun habitat de haute valeur écologique ne sera donc impacté. Enfin, en ce qui concerne la faune du zonage Natura2000, cette dernière est inféodée au ruisseau et à son environnement immédiat. Le projet ayant lieu en retrait de la zone humide, ce dernier n'aura pas de conséquences sur la faune.

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c, vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone. Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

Les espèces et milieux importants pour le site Natura2000 sont inféodés au cours d'eau et à ses habitats de proximité. En effet, le zonage longe le cours d'eau depuis l'amont jusqu'à l'aval. Bien que notre projet de route se positionne à proximité du cours d'eau, aucune espèce ni milieu du site Natura2000 n'a été recensé sur l'emprise du projet. Ce dernier n'aura donc aucune incidence sur le site. De plus, le projet ne traverse jamais le ruisseau. La continuité écologique des habitats ne sera pas impactée et les espèces ne seront pas dérangées par les travaux.

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

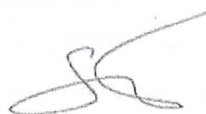
NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) : ROYAT

Signature :

Le (date) : 14/10/2022



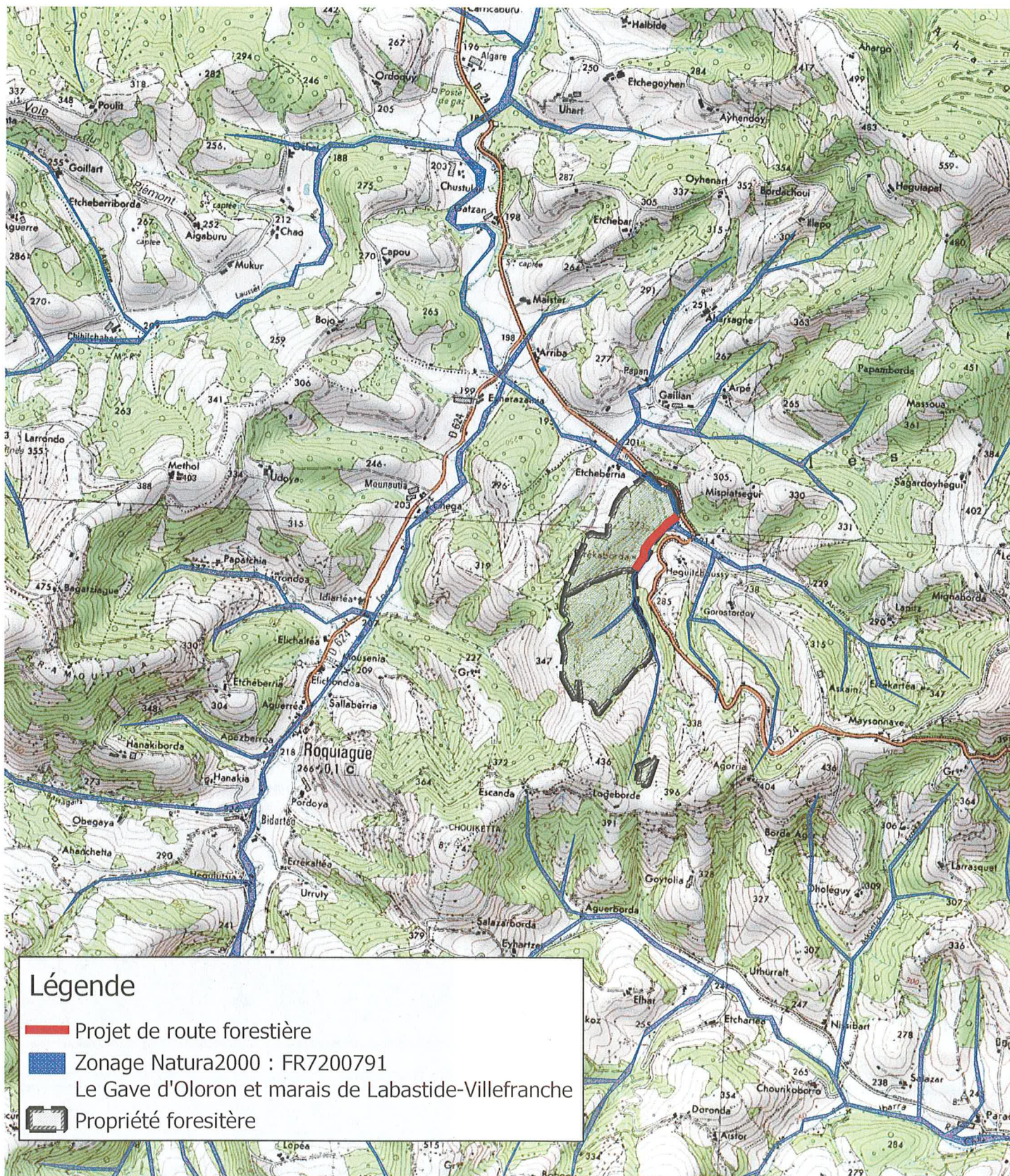
Carte de localisation du projet. Echelle : 1/25 000



FORESTRY
CLUB DE FRANCE

Réalisée sous Qgis
14/10/2022
Source : BDD IGN

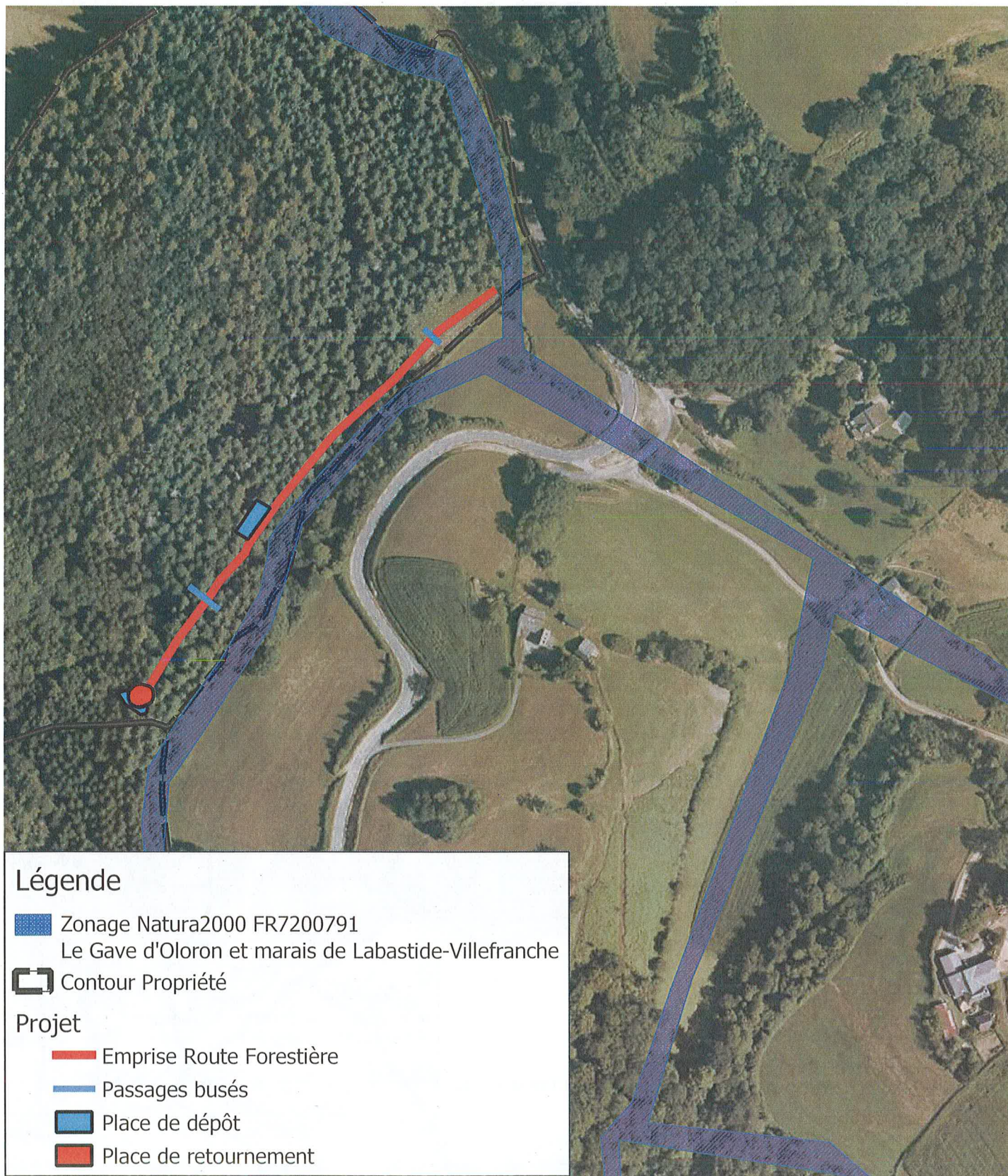
0 500 1 000 m



Zoom sur le projet. Echelle : 1/3 000



Réalisée sous Qgis
14/10/2022
Source : BDD IGN



Légende

 Zonage Natura2000 FR7200791
Le Gave d'Oloron et marais de Labastide-Villefranche

 Contour Propriété

Projet

 Emprise Route Forestière

 Passages busés

 Place de dépôt

 Place de retournement

Devis

M. ETCHEBARNE Vincent

Maison IRATCABAL

64130 ORDIARP

Tél :

Tél portable : 06.73.66.84.60

Fax :

Site web :

Email : etche.vincent@orange.fr

GF des Balgueries

16 ter Boulevard de la Taillerie

63130 ROYAT

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE00000269	16/02/2022	CL00318	18/03/2022		

Code	Description	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
	<i>Création d'une piste forestière sur la commune de Barcus</i>				
AR00112	Création de 350mX4m d'une piste forestière	1,00	2 800,00	2 800,00	20,00
AR00112	Création d'un fossé sur 350 ml	1,00	1 500,00	1 500,00	20,00
AR00008	Empierrement en gravier 0/ 63.5 sur 40 cm	1 120,00	18,00	20 160,00	20,00
AR00052	Empierrement en gravier 0/ 31.5 sur 10 cm	280,00	18,50	5 180,00	20,00
AR00112	Création de place de dépôt de 500m2	2,00	1 000,00	2 000,00	20,00
AR00116	Fourniture et pose de buse armé béton Diam 600	2,00	1 300,00	2 600,00	20,00
AR00112	Création d'une plate forme de retournement	1,00	1 000,00	1 000,00	20,00
AR00008	Empierrement en gravier 0/ 63.5 sur 40 cm	361,00	18,00	6 498,00	20,00
AR00052	Empierrement en gravier 0/ 31.5 sur 10 cm	91,00	18,50	1 683,50	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	43 421,50	8 684,30

Total HT	43 421,50
Total TVA	8 684,30
Total TTC	52 105,80
Acomptes	0,00
Net à payer	52 105,80 €

